

Conseil d'Administration Séance du 1er février 2024 à 18h00

Au siège de Grand Lac, salle du conseil,1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET		Х	Michelle BRAUER
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	×		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	×		
7. Claire COCHET		Х	Danièle BEAUX-SPEYSER
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		Х	
11. David GAILLARD	×		
12. Nathalie GAMAIN	X		
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	×		
15. André GRANGER	×		
16. Alain HOTIER		Х	
17. Antoine HUYNH		X	
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI	X		
22. Colette PIGNIER	×		
23. Edouard SIMONIAN	X		
24. Jean-Marc VIAL		Х	
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie RENAUD Muriel BORRELY-DUBINI Aurore FRAISSE Directrice du CIAS Grand Lac Assistante de Direction du CIAS Grand Lac Chargée de mission budgétaire CIAS

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26.01.2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 1er février 2024 a été transmis le 26 janvier 2024, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 1er février 2024

Le Prés dent. Renaud BERETTI

La secrétaire de Séance, Pascale GLOVANNEC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lafris de grent préfectifique de vant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grand de vant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grand de verdun, BP1135, 38022 G



DÉLIBÉRATION

N°:4

Année : 2024

Exécutoire le : 0 2 FEV. 2024

Publiée/Notifiée le : 0 2 FEV. 2024

Publiée le 0 2 FFV 2024

ADMINISTRATION GENERALE

Convention de mise à disposition d'un véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite entre le Centre Hospitalier Métropole Savoie et le CIAS Grand Lac

Monsieur le Président informe que le service Accord'Age s'adresse à des personnes âgées isolées dont la perte d'autonomie entrave leurs relations sociales. Cette perte d'autonomie peut occasionner une forte difficulté à se déplacer en dehors de leur domicile.

Dans ces circonstances, le service propose la mise à disposition d'un de ses bénévoles pour des visites à domicile ou des appels téléphoniques. En effet, les minibus utilisés par le CIAS ne sont pas suffisamment adaptés pour assurer le transport des personnes âgées concernées (absence de plateforme élévatrice électrique).

Afin de pouvoir réaliser quelques actions collectives en direction de son public le moins mobile, Accord'Age a demandé au Centre Hospitalier Métropole Savoie (CHMS) la possibilité d'emprunter ponctuellement son minibus accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.

Un projet de convention de prêt a ainsi été préparé entre le Centre Hospitalier Métropole Savoie et le CIAS. La mise à disposition se fera à titre gratuit. Les frais d'essence et d'assurance pour les jours de prêt sont à la charge du CIAS, soit une charge prévisionnelle d'une centaine d'euros pour 4 à 5 jours d'emprunt dans l'année. La convention est jointe à la présente délibération.

Pour faciliter la réalisation de quelques actions collectives avec la quarantaine de bénéficiaires les moins mobiles suivis par le service Accord'Age, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition d'un véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite entre le Centre Hospitalier Métropole Savoie et le CIAS Grand Lac.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition d'un véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite par le CHMS, jointe à la présente délibération.

- Conseillers en exercice: 25

الر: Présents

Présents et représentés : 19

Votants: 入り

Pour: 🕽 🕓

Contre: 0

Abstentions : O

Blancs:

Aix-les-Bains, le 1er février 2024

Le Pré dent. Renau BERETTI

La secrétaire de séance Pascale GLOUANNEC

Accusé de réception en préfecture 073-267303428-20240201-DELIB4-DE Date de réception préfecture : 02/02/2024

1

Acte classé

DELIB4

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

AR reçu

> Classé <

Identifiant FAST:

ASCL_2_2024-02-02T10-16-40.01 (MI250709205)

Identifiant unique de l'acte :

073-267303428-20240201-DELIB4-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

Convention de mise à disposition d'un véhicule adapté/

aux personnes à mobilité réduite entre le CHMS et le

CIAS Grand Lac

Date de décision : 01/02/2024 STIFIÉ. Certifié Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.4. Autres types de contrats

1.4.2. Convention et avenant (document contractuel)

1.4.2.3. Autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte:

Multicanal: Non

DELIB AG Convention de prêt mi...

Pièces jointes :

Type PJ: 99_DE - Délibération

DELIB AG Convention ...



mprimer la PJ avec le tampon AR

Page de garde CA

Type PJ: 21_RP - Rapport de présentation

Date 02/02/24 à 10:51

01022024.PDF



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Annuler

Classé

Date 02/02/24 à 10:16 Préparé **Transmis** Date 02/02/24 à 10:16 Accusé de réception Date 02/02/24 à 10:21

Par **BORRELY DUBINI Muriel**

Par BORRELY DUBINI Muriel